

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT
JOURNEE MONDIALE DE LA RADIO
Samedi 13 FEVRIER 2021**

Il y a dix ans, le 13 février 2011, les Etats membres de l'Unesco proclamaient la Journée internationale de la radio, qui deviendra par la suite la Journée Mondiale de la Radio.

La célébration du 10^{ème} anniversaire de cette Journée nous rappelle l'importance de la radio comme le média de masse préféré des populations.

Elle nous offre l'occasion d'apprécier la vitalité de ce média qui est au cœur de notre sociabilité et de notre cohabitation.

L'histoire de la radio dans notre pays remonte à 1951, année où débutent les émissions de Radio-Abidjan.

Le 26 octobre 1961, **Radio- Côte d'Ivoire** est née.

Trente ans plus tard, le 27 décembre 1991, l'ouverture du paysage audiovisuel en Côte d'Ivoire est consacrée par la loi n°91-1001 du 27 décembre 1991 fixant le régime de la communication audiovisuelle, avec la possibilité reconnue à des personnes physiques ou à des personnes morales, de droit privé ou de droit public, de disposer, par la technique de la concession, d'un service de radio.

Le maillage territorial par les ondes est ainsi renforcé. Aujourd'hui, notre pays compte 222 radios, spécifiées comme telles :

- 3 radios de service public ;
- 1 radio institutionnelle ;
- 5 radios non nationales émettant en modulation de fréquence ;
- 5 radios commerciales
- 208 radios privées non commerciales dont 167 radios de proximité et 25 radios confessionnelles,
- 7 radios rurales et 9 radios écoles.

La radio a une fonction fédératrice, une fonction sociale qui lui permet d'être en première ligne dans la consolidation de la cohésion sociale. Plus que tout autre média, la radio joue un rôle très important au niveau de l'animation locale et parvient, par sa proximité des populations, à faire vivre un audiovisuel décentralisé.

À l'occasion de la Journée Mondiale de la Radio 2021 (JMR 2021), l'UNESCO invite les radios à mettre l'accent sur trois sous-thèmes :

- l'évolution dans un monde en perpétuel mouvement ;
- l'innovation avec des radios qui s'adaptent aux nouvelles technologies ;
- et la connexion pour une radio attachée à sa triple mission première qui est informer, éduquer et distraire.

Les radios, notamment celles de proximité, doivent veiller, dans leurs émissions, au respect de la personne humaine, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables.

Elles doivent viser, dans leurs programmes, l'information et l'animation locale, le développement culturel et l'éducation permanente. Elles ne peuvent donc programmer des émissions contraires aux lois, aux bonnes mœurs ou portant atteinte à la sécurité du pays et à l'unité nationale ...

La célébration de cette 10^{ème} Journée Mondiale de la Radio offre au Gouvernement une occasion d'inviter les acteurs des médias, spécifiquement des radios, à continuer à jouer leur rôle, avec la pleine conscience de leurs responsabilités, dans le respect de l'éthique et de la déontologie qui régissent leurs pratiques professionnelles.

Le Gouvernement lance aussi un appel à toutes les collectivités territoriales à mettre un point d'honneur à favoriser le développement de leur radio.

La radio, il n'est pas besoin de le rappeler, est un outil puissant qui permet la célébration de la diversité de notre humanité. Elle offre aux citoyennes et aux citoyens de construire, ensemble, le chemin de la démocratie.

La radio rime avec éducation des communautés, renforcement de la paix et consolidation de notre vivre ensemble.

Vive la 10^{ème} édition de la Journée Mondiale de la Radio !

Vive la paix !

Vive la Côte d'Ivoire

Je vous remercie.

Sidi Tiémoko TOURE

**Ministre de la Communication et des
Médias, Porte-parole du Gouvernement**